



BULLETIN D'INSCRIPTION

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

du samedi matin

2025

<u>CADRE RÉSERVÉ À LA MAIRIE</u>	
N° d'emplacement :	N° d'ordre :
Date de réception du dossier :	

J'ai l'honneur de solliciter un emplacement sur le marché hebdomadaire de votre commune.

Vos coordonnées

Nom :	Prénom :
Nom de la société :	SIRET :
Adresse :	
Code Postal :	Commune :
E-mail :	Téléphone :

J'autorise la mairie à me transmettre par mail toutes informations concernant le marché.

Emplacement

Nature de votre activité :
Date souhaitée d'installation :
Tarifcation en vigueur (au verso)

Installation :

PERMANENTE			ET / OU	OCCASIONNEL	
<input type="checkbox"/> A l'année	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} TRIM	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} TRIM		<input type="checkbox"/> Mois	Indiquer les mois concernés :
	<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} TRIM	<input type="checkbox"/> 4 ^{ème} TRIM		
				

Longueur du stand :

Electricité : OUI OU NON

Paiement

La facturation sera faite au trimestre que vous soyez permanent ou occasionnel.
Un avis des sommes à payer (Facture) vous sera adressé par la trésorerie (SGC de PRIVAS) à terme échu.
(Payable au trimestre par chèque, virement bancaire, ou PAYFIP)
Attention, aucun remboursement possible.

Pièces à fournir

- Attestation d'assurance RC
- Copie du Kbis de moins de 3 mois ou carte de commerçant non sédentaire en cours de validité
OU Producteurs agricoles : attestation MSA ou autres
- J'ai pris connaissance des modalités au verso et je m'engage à respecter ma déclaration.

Fait à

Le

Signature :



N° 2025-1404-013

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT
(Ardèche)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 14 avril 2025

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq à dix-huit trente heures, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-de-Montagut, régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrits par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacquy BARBISAN, Maire

Étaient présents : Jacquy BARBISAN, Pierre AVENAS, Jean-Paul RIBES, Eveline ROBERT, Audrey PUECH, Laurence ROCHE, Vanessa LESVEQUE, Alexandre RAMEL, Mathieu HERITIER, Damien DESESTRET, Amélie ROISSAC.

Étaient absents ou excusés : Cindy HILAIRE, Bastien JACOB

Étaient représentés : Jean-Louis BEYRON représenté par Jean-Paul RIBES, Aurélie HAVOND représentée par Pierre AVENAS,

Secrétaire de séance : Mathieu HERITIER

Assiste à la séance : Sophie VOLLE

Objet : Tarif du marché hebdomadaire

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de modifier le mode d'encaissement du droit de place du marché du samedi. Le paiement en espèce n'étant plus possible, il a été décidé de passer à un mode de facturation par émission d'un titre de recette.

Aussi, afin de pouvoir organiser au mieux cette facturation, il est nécessaire de mettre en place une tarification simplifiée

Il est proposé :

- Une inscription annuelle ou trimestrielle pour les exposants permanents et une inscription au mois pour les exposants occasionnels.
- Un maintien des tarifs fixés par délibération n° 2021-2112-011 pour les exposants permanents, branchement électrique inclus soit
 - o 35 € par trimestre pour les stands < ou égal à 3 ML
 - o 60 € par trimestre pour les stands au-delà de 3 ML
- D'instaurer un nouveau tarif pour les exposants occasionnels
 - o 15 € par mois pour les stands < ou égal à 3 ML
 - o 25 € par mois pour les stands au-delà de 3 ML
 - o Ce tarif est applicable quel que soit le nombre de participation dans le mois
- Une fréquence de facturation au trimestre pour tous.
- De modifier le bulletin d'inscription en conséquence définissant clairement le choix du mode de facturation de l'exposant, qui l'engagera.
- Un mode de paiement par chèque ou par virement PAYFIP.
- L'installation des camions d'exposition ou autres exposants en dehors des périodes de marché reste fixé à 35 €/installation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- Fixe les tarifs selon la proposition avancée ci-dessus et les conditions de facturation, valable dès le 1^{er} trimestre 2025
- Charge le maire de mettre en application cette décision
- Annule et remplace la délibération n°2021-2112-011

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Le maire, Jacquy BARBISAN

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 007-210702957-20250414-2025_1404_013-DE

S²LOW

Date de convocation :
09-04-2025

Membres

En exercice : 15
Présents : 11
Représentés : 2

Vote :

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

